



## Masters Nordique France

### POUVOIR

*Rappel :*

*Conformément à l'article 12 de nos statuts, pour voter en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, un électeur ne peut pas bénéficier de plus de deux procurations.*

*Pouvoir à retourner par courriel à : **Agnes Ekszterowicz** ([agnes.ekszterowicz@gmail.com](mailto:agnes.ekszterowicz@gmail.com))  
où à **Jean-michel Joyaud** ([jmichel.joyaud@gmail.com](mailto:jmichel.joyaud@gmail.com))*

Je soussigné(e) :

N° adhérent(e) (*facultatif*) :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à L'assemblée générale de l'association **MASTERS NORDIQUE FRANCE** qui se tiendra à Champagny en Vanoise le 25 février 2023

Fait à :

le :

Signature :